|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| cid:image002.jpg@01CF766D.B2144760 | ***Société Centrale Canine***  ***155 Avenue Jean Jaurès 93535 Aubervilliers***  ***Commission Nationale D’Education et D’Activités Cynophiles***  ***Président Jean Denis DEVINS*** | | 140526182535-001 |
|  | |  | |

# **Règlement du Championnat de France 2024**

Le Championnat de France d'Agility est réservé aux chiens de race inscrite sur un livre des origines ou annexe reconnu par la Fédération Cynologique Internationale (FCI).

Les binômes conducteur / chien se qualifient à partir de leur place au classement national. Une finale réunit les binômes sélectionnés pour désigner les Champions de France de l'année.

## **Règles spécifiques**

Le championnat de France d'Agility est régi par le règlement d'agility de la SCC, étendu par les règles spécifiques précisées dans cette section.

### **1.1 Classes de compétition**

Deux classes de compétition : Grade 2 et Grade 3, accessibles aux binômes Senior, Junior U15, Junior U19 en Grade 2 ou en Grade 3.

### **1.2 Catégories**

Les chiens sont répartis selon les 4 catégories du règlement d'agility de la SCC : S, M, I et L.

### **1.3 Détermination du TPS**

Le TPS (temps de parcours standard) est le temps de parcours du chien le mieux classé augmenté de 15%.

### **1.4 Classements**

Les classements élémentaires sont effectués conformément au règlement d'agility de la SCC, c'est-à-dire dans l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre de pénalités totales ; temps réalisé.

A chaque place du classement est attribué un nombre de points sur le même mode de calcul que le classement national. Le nombre de participants pris en compte est la valeur du quota pour la catégorie.

Les classements cumulés sont réalisés à partir de la somme des points obtenus lors des épreuves. Le classement est effectué dans l’ordre décroissant du nombre de points.

### 1.5 Affichage des résultats

Les résultats sont affichés au plus tôt après chaque épreuve.

Les réclamations éventuelles doivent être portées dans les 20 minutes suivant l'affichage des résultats.

Les résultats complets sont affichés au plus tard 20 minutes après ceux de la dernière épreuve, et dans tous les cas avant la remise des prix.

### **1.6 Litiges**

Les litiges sont réglés par le Président du jury (le juge le plus ancien dans la fonction) et le responsable CNEAC.

## **Engagement des concurrents à la finale**

Ne peuvent participer à la finale du championnat de France que les équipes classées.

Ne peuvent participer à la consultation, et s’inscrire à la finale du championnat de France, que les personnes en possession avant le 15 février d’une licence 2024 pour l’équipe.

Tout changement de grade à partir du 01/01/2024 entraîne la perte de la présélection ou de la sélection ainsi que des frais d’engagement.

Un chien ne peut participer qu’une seule fois à la finale.

Un même conducteur peut s'inscrire avec plusieurs chiens.

Les quotas :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Small | Medium | Intermédiaire | Large |
| Grade 2 | 65 | 65 | 35 | 135 |
| Grade 3 | 40 | 40 | 30 | 90 |
| Total | 105 | 105 | 65 | 225 |

La procédure d’engagement des concurrents est la suivante :

- **1er février** : début de la consultation et inscription à la finale pour les équipes classées dans les quotas :

- Pour les équipes présélectionnées (équipe en possession d’une licence 2024 et dont la place au classement est dans le quota) affichage sur leur espace CNEAC de boutons permettant d’accepter ou de refuser la sélection. Un mail informatif est envoyé aux équipes présélectionnées.

- S’il y a plusieurs conducteurs pour un chien, c’est l’équipe présélectionnée qui répond favorablement en premier à la consultation qui est prise. Les boutons disparaissent pour les autres équipes.

- Les équipes acceptant la sélection doivent s’acquitter du montant de l’engagement par paiement CB.

- **15 février** : fin de la première consultation et inscription à la finale :

- Fin des inscriptions pour les équipes classées dans les quotas.

- L’absence de réponse ou de paiement est considérée comme un refus de participation à la finale.

- Les équipes Grade 2 refusant la sélection sont remplacées par des équipes Grade 3 de la même catégorie selon l’ordre du classement national.

Exemple : si parmi les 135 équipes Large Grade 2 sélectionnées, 12 refusent la sélection, il peut y avoir 102 équipes Large Grade 3 à la finale.

- Les équipes Grade 3 refusant la sélection sont remplacées par les équipes Grade 3 suivantes de la même catégorie selon l’ordre du classement national.

- Publication sur le calendrier de la liste des équipes sélectionnées.

- **1er mars** : ouverture de la consultation complémentaire et inscription à la finale :

- Ouverture de la consultation complémentaire et inscription pour atteindre les chiffres des quotas de concurrents. L’envergure de cette consultation complémentaire et inscription dépend du nombre de places encore disponibles pour la finale.

- Affichage sur l’espace CNEAC des équipes en consultation complémentaire (équipe en possession d’une licence 2024) de boutons permettant d’accepter ou de refuser la sélection. Un mail informatif est envoyé aux équipes concernées.

- S’il y a plusieurs conducteurs pour un chien, c’est l’équipe qui répond favorablement en premier à la consultation qui est prise. Les boutons disparaissent pour les autres équipes.

- Les équipes acceptant la sélection doivent s’acquitter du montant de l’engagement par paiement CB.

- **15 mars** : fin de la consultation complémentaire et inscription à la finale :

- Fin des inscriptions pour les équipes consultées.

- L’absence de réponse ou de paiement est considérée comme un refus de participation à la finale.

- Publication sur le calendrier de la liste des équipes sélectionnées.

- **30 mars** : fin de la procédure d’inscription à la finale.

**Les champions en titre** respectant les conditions de participation au championnat de France licenciés en 2024 sont consultés dans la première quinzaine du mois de février pour confirmer ou non leur participation à la finale.

## **Finale**

La finale se déroule sur deux jours consécutifs : samedi et dimanche.

### **3.1 Numéros des concurrents**

Les numéros sont remis aux concurrents avant le début de la finale sur présentation éventuelle d’un justificatif.

### **3.2 Épreuves**

* Les équipes Grade 2 et Grade 3 évoluent sur les mêmes parcours, de niveau Grade 3.
* La finale se dispute en trois épreuves de niveau Grade 3, réparties de la manière suivante :
* Un agility et un jumping « de sélection » auxquels participent toutes les équipes. Ces épreuves font l’objet de 2 classements distincts : un classement pour le Grade 2 et un classement pour le Grade 3 dans chaque catégorie S, M, I et L.
* Un agility réunissant au départ les 260 meilleures équipes au cumul des 2 premières épreuves, réparties de la manière suivante :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Small | Medium | Intermédiaire | Large |
| 55  (27 G2 et 28 G3) | 55  (27 G2 et 28 G3) | 35  (17 G2 et 18 G3) | 115  (57 G2 et 58 G3) |

Un contrôle de taille de chien ou de puce peut être fait aléatoirement sur les épreuves.

Temps maximum de 15 secondes pour la mise en place du chien pour une épreuve. Dès le coup de sifflet du juge autorisant l’entrée sur le terrain, le concurrent a 15 secondes pour que le chien franchisse la ligne de départ. Au-delà de ce temps, le chronomètre démarre même si le chien n’a pas franchi la ligne de départ.

### **3.3 Ordre de Passage des équipes**

Epreuve 1 : ordre aléatoire établi par le Responsable du GT Informatique.  
Epreuve 2 : ordre inverse du classement de l’épreuve 1.  
Epreuve 3 : ordre inverse du classement à l’issue du cumul des épreuves 1 et 2.

Les ordres de passage doivent être respectés sauf sur décision particulière du responsable CNEAC. Le non-respect de l’ordre de passage (retard à l’appel de l’équipe, modification personnelle de l’ordre …) entraine une élimination d’office sur l’épreuve.

Les chiennes en chaleur passent suivant leur ordre de passage.

### **3.4 Récompenses**

Le titre de « *Champion de France d'Agility* » est décerné à l’équipe classée première au cumul des points des 3 épreuves de la finale dans chaque catégorie. Elle est qualifiée d’office pour participer à l’European Open 2024 (sous réserve que le conducteur accepte la sélection).

Concernant les podiums (trois premiers au classement final), en cas d’ex-aequo aux points, les concurrents sont départagés par le nombre de points de pénalité total, puis les temps.

**Catégorie Handi :**

* La finale se joue sur 3 épreuves : 1 agility et 2 jumpings.
* Le 1er au cumul des 3 épreuves de chaque classe de handicap est sacré Champion de France 2024.